Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260327-2026_2703_10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_2703_10

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le vendredi 27 mars 2026 à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 23 mars 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Claude SITRUK, Elodie DECOURCHELLE, Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLZSER, Laurent CAHET, Guillaume BRULÉ, GUÉNÉDAL Nolwenn, Pascal FRIBOURG, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Absente excusée : Chloé LEFRANC (donne pouvoir à Guillaume BRULÉ)
Secrétaire de séance : Mathieu BRINDEAU

Constitution des commissions municipales

L'article L2121-22 du CGCT stipule que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice - président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Aucune règle n'est imposée en ce qui concerne le mode de scrutin utilisé pour la désignation des membres, en conséquence, le scrutin secret n'est pas obligatoire.

Monsieur Le maire est Président de droit des commissions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés par vote à main levée, le conseil municipal décide :

➤ DE CREER ET DE COMPOSER les cinq commissions suivantes

-TRAVAUX – VOIRIE-URBANISME	
GRANNEC	Guillaume
LE NOCHER	Yannick
HÉRISSON	Liza
SITRUK	Jean-Claude
CAHET	Laurent
BRULÉ	Guillaume
FRIBOURG	Pascal
BRINDEAU	Mathieu
DECOURCHELLE	Elodie

CULTURE-VIE ASSOCIATIVE	
GRANNEC	Guillaume
DANIBO	Céline
HÉRISSON	Liza
PEYRE	Jean-Jacques

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260327-2026_2703_10-DE

OLSZER	Nadine
GUÉNÉDAL	Nolwenn
FRIBOURG	Pascal
DANO	Marianne

COMMUNICATION	
GRANNEC	Guillaume
PEYRE	Jean-Jacques
LEFRANC	Chloé
GUÉNÉDAL	Nolwenn
DANO	Marianne
BRINDEAU	Mathieu

ENVIRONNEMENT	
GRANNEC	Guillaume
DECOURCHELLE	Elodie
OLSZER	Nadine
CAHET	Laurent
BRULÉ	Guillaume

AFFAIRES SCOLAIRES	
GRANNEC	Guillaume
DANIBO	Céline
DECOURCHELLE	Elodie
DANO	Marianne

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Mathieu BRINDEAU

Fait à BRANDIVY, le 02 AVRIL 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.